



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N° 2023/13

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

COMMUNE D'ISSEL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DOMAINE : 7

« Finances locales »

SOUS-DOMAINE : 7.1

« Décisions budgétaires »

OBJET :
Affectation de résultat de
fonctionnement 2022- 2023

Séance du Conseil Municipal du 13 avril 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'ISSEL, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Henri POISSON, Maire,

Présents : Jacques CUNG, Christophe BRUNEL, Frédéric DAUVIN, Armelle DE RIVOYRE, Régine SEJALON, Stéphane SAOUMA, Sabrina MAHIEU, Myriam MECHRAOUI
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent / excusé : Axelle FOUGA (pouvoir à S. SAOUMA), Pierre DELPERIE

Secrétaire : Stéphane SAOUMA

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 1 009 828.53 €**

**Le nombre de
conseillers
Municipaux en service
est de : 11**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :**
07/04/2023

**AFFICHAGE EN DATE
DU :** 14/04/2023

**PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :** 14/04/2023

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
PREFECTURE LE :
PAR PUBLICATION
LE :**

Pour mémoire		
Déficit antérieur reporté		0.00
Excédent antérieur reporté		925 787.62
Virement à la section d'investissement		272 785.00
RESULTAT DE L'EXERCICE		
EXCEDENT		136 282.05
Résultat cumulé au 31/12/2022		1 062 069.67
A. EXCEDENT AU 31/12/2022		1 062 069.67
Affectation obligatoire *apurement du déficit		0.00
Déficit résiduel à reporter		0.00
A la couverture du besoin de financement de la section d'inv. Compte	1068	104 762.18
Solde disponible affecté comme suit :		
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
*affectation à l'excédent reporté	002	957 307.18
B. DEFICIT AU 31/12/2022		0.00
Déficit résiduel à reporter Budget primitif		

ADOpte À L'UNANIMITE ;

VOTE CONTRE : 0.....

S'ABSTIENNENT ou S'ABSTIENT : 0.....

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux
Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A ISSEL, le 13 avril 2023

Le secrétaire de séance
Stéphane SAOUMA

Le Maire d'ISSEL,
Henri POISSON




RF
PAR DELEGATION
LE : Contrôle de légalité
(signature) Date de réception de l'AR: 18/04/2023
011-211101753-20230413-DE_2023_013-DE